



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
BEF
Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und
für Familienfragen BGF

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 23 86, F +41 26 305 23 87
www.fr.ch/bef

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 17 juin 2010

Communiqué de presse

Colloque «Mariages forcés – Mariages arrangés » : état des lieux en Suisse et à Fribourg et lancement prochain d'une campagne de prévention

Le 18 juin s'est tenu à Grangeneuve un colloque autour du thème : Mariages forcés – Mariages arrangés, organisé par le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le Délégué à l'intégration des migrants. Le colloque a été officiellement ouvert par la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre. Le canton de Fribourg a décidé de renforcer la prévention et la lutte contre les mariages forcés, a déclaré pour sa part le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet. Ainsi, le Conseil d'Etat a chargé le Délégué à l'intégration des migrant-e-s de lancer, en collaboration avec les organisations et services de l'Etat concernés, une campagne de prévention et de sensibilisation destinée aux jeunes de 12 à 25 ans. Le gouvernement cantonal avait déjà décidé début 2010 de faire de cette campagne une des priorités de la politique cantonale d'intégration des migrant-e-s.

On parle de mariage forcé lorsque l'une des personnes n'est pas consentante. Le mariage forcé est cependant à distinguer de la notion de mariage arrangé. Ces deux types d'engagement sont relativement méconnus en Suisse. Au printemps 2009 et sur l'initiative de Solidarité Femmes, un groupe de travail réunissant le BEF, des associations et les services œuvrant entre autres dans le domaine de l'aide aux personnes migrantes s'est créé à Fribourg. Le colloque, résultat de plusieurs mois de rencontres et de réflexion propose un état des lieux de la situation des mariages forcés en Suisse et à Fribourg. Peu d'études se sont penchées sur le sujet en Suisse et il n'existe pratiquement aucune statistique à ce jour. Pour les chiffres connus, en 2009 à Fribourg, ce sont six personnes victimes de mariage forcé qui se sont adressées à Solidarité Femmes.

Bien que peu visible, le mariage forcé est néanmoins un phénomène existant. Il constitue de plus un sujet complexe et sensible qui fait immédiatement référence aux droits de la personne, à la dignité humaine et à la culture. Comme l'a relevé Anne-Claude Demierre, les victimes ne connaissent souvent pas les canaux pour obtenir de l'aide ou n'ont pas les ressources pour s'extirper de leur situation familiale. Il s'agit donc de sensibiliser les professionnel-le-s du canton à cette problématique de telle sorte qu'ils et elles soient à même de détecter un cas de mariage forcé et, le cas échéant, d'y faire face.

Lors du colloque organisé par le BEF, le film de Carole Roussopoulos « Mariages forcés plus jamais ! » a été diffusé, à la suite duquel des cas concrets de prise en charge de victimes de mariage forcé ont été présentés. Le colloque s'est terminé avec une table ronde durant laquelle les différents aspects sociaux, juridiques et culturels ont été analysés.

Aux côtés du BEF, le Délégué à l'intégration des migrants et le Service du planning familial et de l'information sexuelle ont participé à la mise en œuvre de cette journée, de même que l'Institut international des Droits de l'enfant, espacefemmes et Solidarité femmes. Ces partenaires ont la volonté de mettre sur pied une procédure efficace entre leurs différents services afin de gérer au mieux les cas de mariage forcé et de soutenir les professionnel-le-s.

Renforcement des mesures cantonales contre les mariages forcés

Le Conseil d'Etat a décidé de renforcer la lutte contre les mariages forcés, a déclaré le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice. La Direction de la sécurité et de la justice a ainsi saisi l'occasion de ce colloque pour présenter le rapport de la Commission pour l'intégration des migrant-e-s et contre le racisme « Mariages forcés – Mariages arrangés dans le canton de Fribourg – Synthèse des recherches et des recommandations » et d'annoncer le lancement de la campagne fribourgeoise de sensibilisation sur les mariages forcés. Cette campagne de prévention et de sensibilisation vise avant tout les jeunes de 12 à 25 ans et leurs parents. Avec cette campagne, le Conseil d'Etat met en œuvre une recommandation émise dans ledit rapport.

A l'occasion de l'examen du rapport de la Commission le 11 mai dernier, le Conseil d'Etat a réitéré sa condamnation des mariages forcés, qui constituent une violation des droits fondamentaux, en particulier des femmes. Les mariages forcés sont un phénomène caché, difficile à détecter. Ils peuvent être accompagnés de graves violences psychologiques et physiques. Les victimes, en proie à un pénible conflit de loyauté, portent rarement plainte. D'où l'importance de la prévention, de l'information et de la sensibilisation des personnes et des communautés concernées.

La campagne du canton de Fribourg sera menée conjointement avec les cantons de Neuchâtel, Genève et Vaud, et bénéficiera du soutien de la Confédération, a expliqué Bernard Tétard, Délégué à l'intégration des migrant-e-s lors du colloque. En plus de la prévention, le canton entend aussi optimiser la détection des cas. Ainsi, le Service de l'état civil et des naturalisations étendra les auditions ciblées des futurs époux en cas de soupçon de mariage forcé. Lorsqu'une demande d'autorisation de séjour résulte d'un mariage conclu à l'étranger, le Service de la population et des migrants peut déjà exiger l'acte de mariage et son authentification, voire procéder à des investigations supplémentaires, par exemple des auditions simultanées des deux partenaires dans des pièces séparées.

—
Erwin Jutzet, Conseiller d'Etat, Directeur de la sécurité et de la justice, T +41 26 305 14 03

Anita Balz, Collaboratrice scientifique au Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, T +41 26 305 23 86

Bernard Tétard, Délégué à l'intégration des migrant-e-s et à la prévention du racisme, T +41 26 305 14 68

Claudia Lauper, communication DSAS, T +41 79 347 51 38

Claudine Godat, communication DSJ, T +41 79 789 04 89

Annexes

Rapport de la Commission pour l'intégration des migrant-e-s et contre le racisme « Mariages forcés – Mariages arrangés dans le

canton de Fribourg – Synthèse des recherches et des recommandations »
Interventions